Trois votations

Le Réveil clandestin

novembre 1940

Les bons électeurs genevois vont être appelés à voter sur trois projets de loi.

Le premier concerne l'obligation de l'instruction militaire préparatoire pour les jeunes gens de 16 à 19 ans. C'est dire que la paix n'est point prévue, même après la guerre actuelle, mais un régime de militarisation à outrance.

Le deuxième projet a trait aux « rapports collectifs de travail ». C'est, sous une forme déguisée, la préparation à la corporation fasciste. Le gouvernement cantonal acquiert la haute main sur les syndicats et devient l'arbitre du marché du travail. Et, bien entendu, une amende pouvant s'élever à 1000 francs est prévue pour les contrevenants aux dispositions, mesures et décisions prises en vertu de la nouvelle loi. « Sera en outre puni, dans les mêmes conditions, tout appel public par voie d'affiches ou de publications quelconques, à une suspension générale ou partielle du travail (grèves, lock out, boycott, etc.), aussi longtemps que la procédure de conciliation et d'arbitrage sera en cours, l'éditeur et l'imprimeur étant passibles des mêmes peines ». Naturellement, comme au temps du vieux Dante, « la partie offensée sera la partie fautive », et les peines s'appliqueront exclusivement aux ouvriers, sauf erreur d'un fonctionnaire !

Le troisième projet, issu de l'initiative populaire, concerne le vote étendu aux femmes. Nous en souhaitons l'adoption, afin qu'il ne soit plus question d'une telle revendication et que les femmes nous aident à en formuler, proposer et appliquer de bien plus essentielles.

Bibliothèque anarchiste

Le Réveil clandestin
Trois votations
novembre 1940

extrait le 29 octobre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°3 du *Réveil clandestin*

bibliotheque-anarchiste.com